

## Présentation brève et synthétique (du budget principal)

Conformément à l'article L.3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP).

Le Budget Primitif permet d'inscrire les opérations de dépenses et de recettes qui seront exécutées au cours de l'exercice (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N).

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Département et doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année auquel il se rapporte.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement, chacune d'entre elles devant présenter un équilibre entre dépenses et recettes (réelles et d'ordre).

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et, pour le surplus, les dépenses d'équipement). Au BP 2022, elle s'élève à 185 M€.

Epargne nette : épargne brute après déduction du remboursement du capital de dette (hors gestion active de la dette). Elle mesure l'épargne effectivement disponible pour financer les dépenses d'équipement. L'épargne nette est de 62 M€ au BP 2022.

		Recettes	Dépenses
<b>Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 007 M€</b>	<b>3 007 M€</b>
	<b>Réel</b>	2 989 M€	2 804 M€
	Intérêts		18 M€
	hors intérêts		2 786 M€
	<b>Ordre</b>	17 M€	202 M€
<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>	<b>621 M€</b>	<b>621 M€</b>
	<b>Réel</b>	375 M€	560 M€
	Gestion active de la dette	100 M€	100 M€
	Capital de dette	185 M€	123 M€
	Hors dette	90 M€	337 M€
	<b>Ordre</b>	246 M€	61 M€
<b>TOTAL</b>		<b>3 628 M€</b>	<b>3 628 M€</b>
<b>Réel</b>		<b>3 364 M€</b>	<b>3 364 M€</b>
<b>Réel hors dette</b>		<b>3 080 M€</b>	<b>3 123 M€</b>
<b>Ordre</b>		<b>263 M€</b>	<b>263 M€</b>

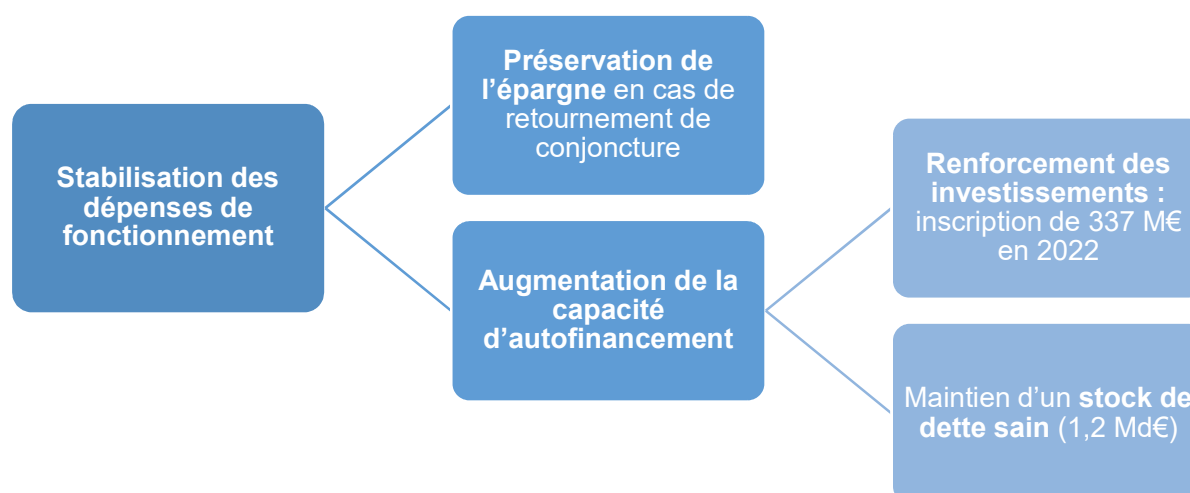
La présentation du BP 2022 se fait en mouvements réels hors crédits de gestion active de la dette en investissement (lignes de 100 M€ en dépenses et en recettes)<sup>1</sup> et présente l'équilibre budgétaire global suivant :

	BP 2021	BP 2022	BP 2022/BP 2021	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 928 M€</b>	<b>2 989 M€</b>	<b>+62 M€</b>	<b>+2,1%</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 757 M€</b>	<b>2 804 M€</b>	<b>+47 M€</b>	<b>+1,7%</b>
Dépenses de gestion	2 739 M€	2 786 M€	+47 M€	+1,7%
Frais financiers	18 M€	18 M€	0 M€	0,0%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>171 M€</b>	<b>185 M€</b>	<b>+14 M€</b>	<b>+8,2%</b>
Remb. de capital de dette	146 M€	123 M€	-23 M€	-15,8%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>25 M€</b>	<b>62 M€</b>	<b>+37 M€</b>	<b>+147,5%</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>446 M€</b>	<b>460 M€</b>	<b>+14 M€</b>	<b>+3,2%</b>
Dépenses d'équipement	300 M€	337 M€	+37 M€	+12,4%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>275 M€</b>	<b>275 M€</b>	<b>+0 M€</b>	<b>+0,0% *</b>
Recettes d'équipement	94 M€	90 M€	-4 M€	-4,4%
Emprunts	181 M€	185 M€	+4 M€	+2,3%

\* (évolution / BP 2021 = +0,0005M€; +0,0002%)

Dans le prolongement du précédent mandat, la stratégie financière de la collectivité s'appuie sur la volonté d'un renforcement de la politique d'investissement.

Elle s'articule schématiquement de la façon suivante :



Pierre angulaire de la stratégie financière pluriannuelle de la Collectivité, l'augmentation du niveau d'épargne, grâce à la stabilisation des dépenses de fonctionnement, permet de porter les dépenses d'équipement à 337 M€ en 2022, soit une augmentation de 37 M€ par rapport au BP 2021, tout en maintenant le stock de dette inférieur à 1,2 Md€.

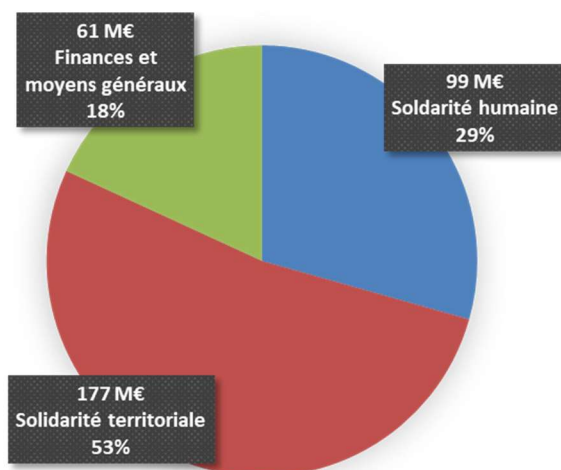
<sup>1</sup> La gestion active de la dette correspond aux opérations de réaménagement de la dette, visant à en minorer le coût (allongement de la durée, rachats, échanges, couverture, etc.).

## I – Les dépenses

Au BP 2022, les dépenses réelles du Département hors gestion active de la dette s'élèvent à **3 264 M€**. Elles se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement : 460 M€**, dont **337 M€** de dépenses d'équipement (dépenses réelles d'investissement hors dette)

### Dépenses d'équipement : 337 M€



dont :

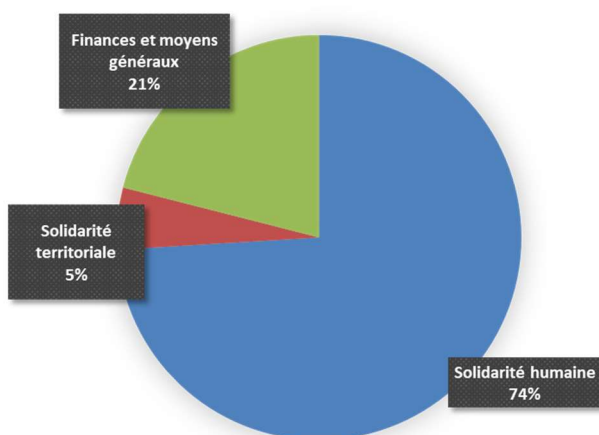
Collèges : 82 M€  
Social : 17 M€

Infrastructures et réseaux : 86 M€ (voirie)  
Aides aux territoires : 47 M€  
Dév. territorial et cadre de vie : 22 M€  
(environnement, habitat, sport...)  
Projets stratégiques cofinancés : 7 M€  
Culture : 11 M€

Patrimoine départemental : 40 M€  
Systèmes d'information : 17 M€

- **Section de fonctionnement : 2 804 M€**, dont **2 786 M€** de dépenses de gestion (dépenses réelles de fonctionnement hors dette)

### Dépenses de gestion : 2 786 M€



dont :

Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : 1 044 M€  
Enfance, famille et jeunesse : 496 M€  
Autonomie (hors AIS) : 364 M€  
Insertion (hors AIS) : 61 M€  
Santé : 6 M€  
Collèges : 92 M€

Ressources humaines (hors assistants familiaux) : 417 M€  
Moyens généraux et financiers : 131 M€  
Patrimoine départemental : 18 M€  
Systèmes d'information : 10 M€

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 97 M€  
Infrastructures et réseaux : 10 M€ (voirie)  
Dév. territorial et cadre de vie : 14 M€  
(environnement, habitat, sport...)  
Culture : 14 M€

Les dépenses au titre des **Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)**, représentant 37 % des dépenses de gestion, incluent :

- le **Revenu de Solidarité Active (RSA)**, pour 665 M€
- l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**, pour 264 M€ ;
- la **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**, pour 115 M€.

La **masse salariale** (hors assistants familiaux), incluse dans les dépenses de ressources humaines, est de 411 M€.

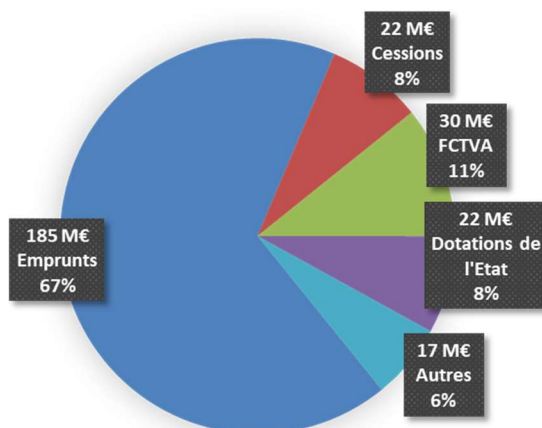
En complément des dépenses de gestion, le remboursement des intérêts de la dette s'élève à 18 M€.

## II – Les recettes

Au BP 2022, les recettes réelles du Département hors gestion active de la dette s'élèvent à **3 264 M€**. Elles se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement : 275 M€**

### Recettes réelles d'investissement : 275 M€

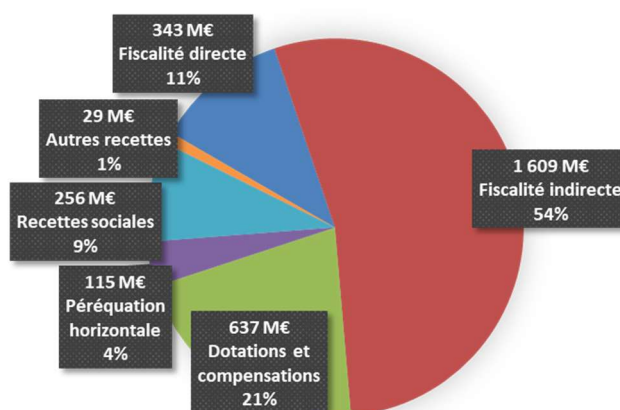


Les **dotations de l'Etat** correspondent à la Dotation Départementale d'Equipeement des Collèges (DDEC) pour 13 M€ et à la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) pour 9 M€.

Les **autres recettes d'investissement** incluent en particulier les subventions (hors DSID) concernant notamment des opérations relatives à la voirie (7 M€), à la culture (3 M€), aux collèges (2 M€) et aux systèmes d'information (2 M€).

- **Section de fonctionnement : 2 989 M€**

### Recettes réelles de fonctionnement : 2 989 M€



La **fiscalité directe** inclut notamment la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour 155 M€.

La **fiscalité indirecte** intègre la fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour 506 M€, les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) pour 370 M€, la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) pour 353 M€ et la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) pour 342 M€.

Les **dotations et compensations de l'Etat** incluent en particulier la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 510 M€.

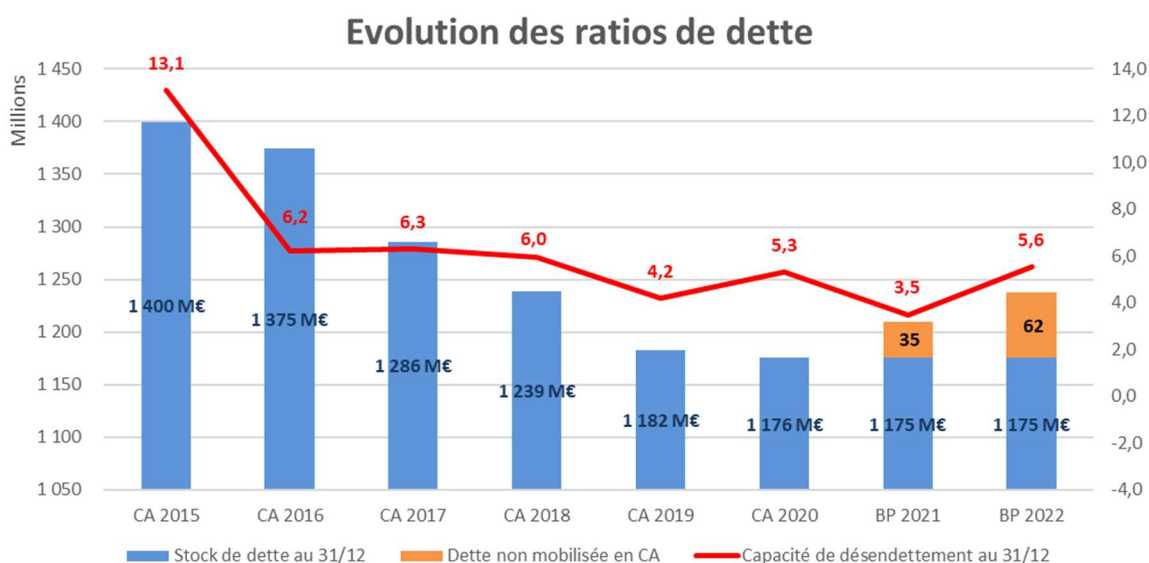
### III – L'endettement

En 2022, le Département poursuit sa stratégie de maîtrise de l'endettement.

L'encours de dette s'établit au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 1 175 M€, soit le même niveau qu'au BP 2021.

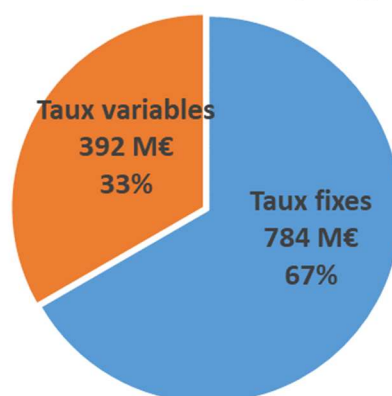
L'encours de dette par habitant se situe en dessous de la moyenne des Départements. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le taux moyen de la dette s'établit à 1,46 % (contre 1,55 % au 1<sup>er</sup> janvier 2021) pour, à la même date, une moyenne des Départements de 1,86 % et une moyenne toutes collectivités territoriales confondues de 1,89 %.

En compte administratif prévisionnel 2022, c'est-à-dire en tenant compte des projections de réalisations habituelles en dépenses et recettes, la dette resterait stable à 1 175 M€ avec une capacité de désendettement de 5,6 années.



L'encours de dette départementale demeure sain et sans produit toxique. L'ensemble des emprunts, indexés sur un taux fixe ou sur un taux variable, est classé « 1A » selon les critères de la Charte Gissler<sup>2</sup>.

**Répartition du stock de dette par type de taux**



<sup>2</sup> Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits bancaires proposés aux collectivités, la Charte Gissler opère leur classification selon la complexité, d'une part, de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt (de 1 à 5), et, d'autre part, de la formule de calcul des intérêts (de A à E).